

RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 31
Voix favorables : 31
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/02/2023

DÉLIBÉRATION
n° CA 2023 - 27

relative à la convention entre
l'Université Toulouse Capitole (École de Management de Toulouse-TSM)
et l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INP-ENSIACET)

Vu le code de l'éducation,

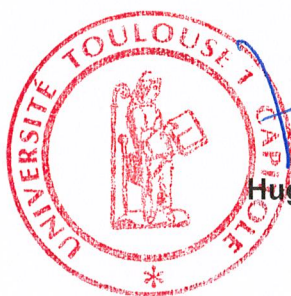
Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration approuve la signature de la convention entre l'Université Toulouse Capitole (École de Management de Toulouse-TSM) et l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INP-ENSIACET), annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration



Hugues KENFACK

ANNEXE



Convention

Entre

L'Université Toulouse Capitole

2 rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse cedex 9

représentée par Monsieur Hugues KENFACK, Président,

agissant au nom et pour le compte de l'École de Management - TSM,
ci-après dénommée, TSM

représentée par Monsieur Hervé PENAN, Directeur,

et

L'Institut National Polytechnique de Toulouse INP

4 Allée Emile Monso

31030 Toulouse

représenté par Madame Catherine XUEREB Présidente,

agissant au nom et pour le compte de Toulouse INP-ENSIACET,
ci-après dénommée, ENSIACET

représentée par Monsieur Laurent PRAT, Directeur,

Préambule

L'Université Toulouse Capitole bénéficie de longue date d'une réputation d'excellence dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion. Elle contribue au rayonnement scientifique de Toulouse et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée. TSM a pour mission le développement de la formation supérieure et de la recherche en gestion au sein de l'Université Toulouse Capitole et propose un portefeuille de formations au management couvrant les principales fonctions des entreprises.

L'ENSIACET est une école publique d'ingénieurs sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Grande Ecole d'ingénieurs, l'ENSIACET est une des trois écoles fondatrices de l'Institut National Polytechnique de Toulouse. L'ENSIACET forme des ingénieurs à fortes compétences scientifiques et techniques dans les domaines de la transformation de la matière et de l'énergie. Elle couvre l'intégralité de la chaîne industrielle, connaissance de la matière, conception et conduite d'ateliers de production, maîtrise des processus de l'entreprise.

Article 1. Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de collaboration entre TSM et l'ENSIACET permettant l'accès des élèves ingénieurs aux diplômes de Master de Gestion. Les étudiants de l'ENSIACET ont l'opportunité d'obtenir un double diplôme, titre d'ingénieur et Master de Gestion.

Article 2. Formations visées

Les diplômes retenus au titre de la convention sont les suivants :

- Master Management de l'innovation,
- Master Administration des entreprises,
- Master Strategic Business Development,
- Master International management.

Les formations sont éligibles aux contrats d'apprentissage et aux contrats de professionnalisation. Les modalités de contrôle des connaissances sont annexées à la présente convention.

La liste des formations retenues au titre de la convention peut être modifiée par avenant.

Article 3. Sélection des étudiants

Sont éligibles au double diplôme les élèves ingénieurs de l'ENSIACET qui ont suivi et validé des modules d'enseignement de gestion dans les années 1 et 2 du diplôme d'ingénieur, pour un total de 60 ects.

La liste des enseignements dont la validation est requise pour être éligible au double diplôme, est annexée à la convention (annexes 1 et 2).

La sélection des étudiants retenus au titre de la convention est réalisée par les responsables pédagogiques des départements de l'ENSIACET, les coordinateurs de la convention au titre de l'ENSIACET et TSM et les responsables pédagogiques des Masters de Gestion retenus au titre de la convention.

Article 4. Inscription administrative et pédagogique

Les élèves ingénieurs de l'ENSIACET prennent une inscription administrative et pédagogique dans leur établissement d'origine et une inscription administrative et pédagogique à TSM-Université Toulouse Capitole dans l'un des Masters de Gestion retenus au titre de la convention.

Article 5. Modalités pédagogiques

Les enseignements de gestion bénéficient d'une logistique satisfaisante comprenant notamment des salles de cours adaptées aux enseignements, un fond documentaire en gestion, des outils pédagogiques (business game, étude de cas, simulation), et audio-visuels adaptés aux enseignements de gestion.

Les enseignements peuvent être réalisés par tous moyens, soit en présentiel, soit en distanciel, soit en hybride.

Les élèves ingénieurs de l'ENSIACET doivent suivre et valider la totalité des unités d'enseignement du Master de Gestion choisi (60 crédits).

Un stage doit être validé pour obtenir le titre d'ingénieur et le diplôme de Master. Il doit comporter un contenu scientifique et technique et un contenu managérial. Le suivi du stage est réalisé par un enseignant référent dans chaque établissement. Une seule soutenance, en présence des deux enseignants référents, est organisée pour la validation du stage.

Article 6. Démarche Qualité

L'organisation pédagogique et administrative des formations retenues au titre de la convention bénéficie des procédures mises en place, dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité, par TSM (référentiel qualité de service, JO n° 132 du 8 juin 2005).

Les formations retenues au titre de la convention font l'objet d'un conseil de perfectionnement. Une procédure d'évaluation des formations par les étudiants est mise en place. Les résultats de cette évaluation sont consignés dans le procès-verbal du conseil de perfectionnement. Ils sont analysés en fin d'année universitaire et donnent lieu si nécessaire à des propositions d'amélioration. Le procès-verbal du conseil de perfectionnement est porté à la connaissance des directions de TSM et de l'ENSIACET.

Article 7. Convention de service

Les enseignants-chercheurs participant aux enseignements des diplômes retenus au titre de la convention bénéficient d'une convention de service entre les deux établissements, dans le respect du tableau d'équivalence horaire de l'Université Toulouse Capitole.

Article 8. Suivi de la convention

Le suivi de la convention est assuré par le directeur de TSM ou son représentant et par le directeur de l'ENSIACET ou son représentant.

TSM désigne un enseignant-chercheur coordinateur qui veille au bon fonctionnement pédagogique et administratif de la convention, en collaboration avec les responsables des Masters de Gestion retenus au titre de la convention.

Il informe les étudiants de l'ENSIACET sur la convention, participe à leur sélection et suit leur parcours de formation à l'ENSIACET et à TSM. Une réunion de suivi de la convention est organisée une fois par an pour évoquer les aspects administratifs et pédagogiques de la convention.

Article 9. Conditions financières

9.1. Frais de scolarité

Les élèves ingénieurs de l'ENSIACET s'acquittent de la totalité des droits d'inscription associés à la formation de niveau Master.

9.2. Alternance

Pour les élèves ingénieurs inscrits en contrat d'alternance dans les Masters de Gestion retenus au titre de la convention, l'ENSIACET assure la facturation auprès des entreprises partenaires et reverse à TSM 50% du tarif de la formation présenté et validé au conseil d'administration de TSM et au conseil d'administration de l'Université Toulouse Capitole.

9.3. Indemnité forfaitaire de suivi administratif et pédagogique

L'ENSIACET s'acquitte auprès de TSM du paiement d'une indemnité forfaitaire au titre du suivi administratif et pédagogique d'un montant de 50h équivalent TD.

9.4. Modalités de paiement

L'ENSIACET se libérera du montant total dû des heures réalisées par les enseignants chercheurs de TSM sur présentation de factures, au plus tard en juillet de l'année universitaire en cours.

Le paiement sera effectué au compte de l'Université Toulouse Capitole au nom de Madame l'Agent Comptable de l'Université (Trésorerie générale de la Haute-Garonne, code banque 10071 ; code guichet 31000 ; n° de compte 00001001325 ; clé RIB 94).

Article 10. Durée de la Convention et condition de résiliation

La présente Convention est conclue pour une durée de trois années universitaires à compter de l'année universitaire 2023-2024. Elle est renouvelable par tacite reconduction. La révision de la convention peut être demandée par chacun des partenaires avant le 31 mars de la dernière année de la convention.

En cas de résiliation, les actions de formation engagées continuent jusqu'à leur terme, au plus tard à la fin de l'année universitaire en cours. De même, toutes les obligations administratives et financières attachées à la dernière année d'exécution de la convention sont honorées.

Article 11. Confidentialité - Propriété des supports

Les documents et supports que les Professeurs de l'Université, ou les Professeurs et Directeurs de recherche étrangers invités par l'Université, mettent à la disposition des étudiants sont limités à un usage pédagogique dans le cadre de la convention.

L'ENSIACET s'interdit formellement de porter à la connaissance de tiers, même partiellement, de quelque façon que ce soit, tout document, support, mis à la disposition par l'Université. Aucune publication pédagogique ou communication à des tiers ne pourra être effectuée sans l'autorisation expresse de l'Université.

Article 12. Communication institutionnelle

Les deux parties s'autorisent à faire mention de la présente convention dans tous supports de communication à usage interne ou externe à leurs institutions.

Fait à Toulouse, le

Le Président de l'Université
Toulouse Capitole

La Présidente de L'institut National
Polytechnique de Toulouse

Hugues KENFACK

Catherine XUEREB

Le directeur de TSM

Le directeur de l'ENSIACET

Hervé PENAN

Laurent PRAT

Annexe 1 :

Liste des UE du parcours d'ingénieur de ENSIACET Génie Industriel en prérequis de l'entrée en M2 à TSM

Année / UE	Intitulé	Nbre heures	ECTS
1ère année	Tronc commun		
UE1	Devenir ingénieur		4
	Projet Professionnel	8	
	Enjeux du XXIème	8	
	Communication (ASM)	25	
	Anglais	32	
UE2	Connaissances techniques générales		3
	Entreprise, organisation et projets	13	
	Evaluation économique	9	
	HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement)	12	
UE5	Outils mathématiques et informatiques		6
	Méthodes numériques	16	
	Informatique I	14	
	Techniques mathématiques	18	
	Méthodologie expérimentale	9	
1ère année	Deuxième semestre		
UE1	Devenir ingénieur		3
	Enjeux sociétaux et Responsabilité	8	
	Anglais	24	
	Projet Professionnel	5	
UE2	Ingénierie de projet		6
	Introduction au projet et au génie industriel	13	
	Analyse fonctionnelle	10	
	Organisation des projets	9	
	Suivi de projet et coutenance	18	
	Planification avancée	8	
	Progiciel de gestion de projet	10	
	Estimation des coûts	9	
	Gestion des ressources humaines	10	
UE4	Technologies de l'information et du numérique		6
	Technologies de l'information	13	
	Bases de données relationnelles	17	
	Algorithmique et IA	21	
	Gestion de l'incertitude	10	
2e année	Premier semestre		
UE1	Devenir ingénieur		2
	Environnement professionnel, management	8	
	Anglais	16	
	Projet Professionnel (dont Stage 1A)	2	
UE2	Ingénierie et innovation		6
	Systémique	4	
	Contrôle des systèmes dynamiques automatisés	24	
	Dynamique des procédés	12	
	Entrepreneuriat et création de valeur	9	
	Analyse et modélisation de systèmes	12	
	Méthodes d'innovation	9	
	Innovation entrepreneuriale (de service)	2	
	Challenge innovation	9	
UE3	Ingénierie des systèmes d'information		6
	Conception et technologie orientée-objet	29	
	Théorie des systèmes d'information	14	
	Architecture de l'information	13	
	Développement web dynamique	10	
	Conception d'une base de données relationnelle	18	
2e année	Deuxième semestre		
UE1	Devenir ingénieur		3
	Evaluation des risques professionnels	4	
	Anglais	16	
	Projet Professionnel (dont interculturelité)	5	
UE2	Management des projets		8
	Management des équipes et risques projet	10	
	Gestion prévisionnelle des compétences	9	
	Progiciel de gestion projet	10	
	Management des nouvelles formes de travail	8	
	Management de l'interculturalité projet	9	
	ASM Projet 2A	56	
UE3	Chaîne logistique durable		7
	Soutenabilité de la chaîne logistique	2	
	Logistique et transport	16	
	Achat et sous-traitance	18	
	Systèmes discrets	10	
	Planification de la production	17	
	Trajectoire de valorisation	8	
	Eco-conception et analyse du cycle de vie	16	
	Gestion des risques industriels	9	
Total crédits en prérequis pour l'entrée en M2 à TSM			60

Annexe 2 :

Liste des UE du parcours d'ingénieur de ENSIACET Génie des Procédés en prérequis de l'entrée en M2 à TSM

Année / UE	Intitulé	Nbre heures	ECTS
1ère année	Tronc commun		
UE1	Devenir ingénieur		4
	Projet Professionnel	8	
	Enjeux du XXIème	8	
	Communication	25	
	Anglais	32	
UE2	Connaissances techniques générales		3
	Entreprise, organisation et projets	13	
	Evaluation économique	9	
	HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement)	12	
UE5	Outils mathématiques et informatiques		6
	Méthodes numériques	16	
	Informatique I	14	
	Techniques mathématiques	18	
	Méthodologie expérimentale	9	
1ère année	Deuxième semestre		
UE1	Métier de l'ingénieur		4
	Enjeux sociétaux et Responsabilité	8	
	Anglais	24	
	Projet Professionnel	5	
UE2	Sciences et outils pour l'ingénieur		1
	Recherche documentaire	5	
UE3	Concevoir et améliorer des procédés durables		3
	Simulation de procédés	5	
	Bilan	23	
	Etude et dimensionnement de procédé	50	
UE5	Outils et simulation numériques - technique objet	45	3
	Optimisation des procédés	17	
	Développer les sciences de la donnée	25	3
	Bases de données relationnelles	17	
2e année	Premier semestre		
UE1	Devenir ingénieur		4
	Environnement professionnel, management	10	
	Anglais	16	
	Évaluation des risques professionnels	6	
	Projet Professionnel (dont Stage 1A)	3	
UE3	Concevoir des procédés durables		2
	Ingénieur Conception : Bureau d'Etudes	25	
UE4	Maîtriser les risques technologiques		4
	Procédés discontinus	11	
	Dynamique et Contrôle	25	
	Sécurité des procédés	19	
UE5	Utiliser les outils et la simulation numérique		7
	Identification de modèles	9	
	Calcul numérique	17	
	Techno Objet II	11	
	Modélisation-simulation en génie des procédés	24	
2e année	Deuxième semestre		
UE1	Devenir ingénieur		4
	Environnement professionnel, management	8	
	Anglais	16	
	Projet Professionnel (dont interculturelité)	5	
UE2	Sciences et outils pour l'ingénieur		2
	Outils de simulation et desing avancé	13	
UE3	Concevoir et améliorer des procédés durables		3
	Calcul des investissements	9	
	Ingénieur Conception de techniques de production	50	
UE4	Maîtriser les risques technologiques		4
	Dynamique des procédés - Simulation	16	
	Energies nouvelles et transition énergétique	8	
	Gestion de production	19	
UE5	Développer les sciences de la donnée		3
	CAO des procédés	13	
	Réconciliation des données	9	
	Maîtrise statistique des procédés	9	
Total crédits en prérequis pour l'entrée en M2 à TSM			60